

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
M. JEAN BRISSET DES NOS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIVIÈRE-DU-MOULIN
DANS LES MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET DE CHARLEVOIX
PAR EDF ÉNERGIES NOUVELLES CANADA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 avril 2012 à 13 h
Hôtel La Saguenéenne
Salle Saguenay
250, rue des Saguenéens
Saguenay (Chicoutimi)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2012	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CLD ET MRC DE CHARLEVOIX	2
M. André Simard	
M. Stéphane Chaîney	
M. MAURICE GAGNON ET Mme MICHELINE TREMBLAY	8
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (en lien téléphonique)	16
M. Damien Laplante	
M. Louis Bolullo	
CORPORATION FORESTIÈRE FERLAND-BOILLEAU	28
M. Éric Rousseau	
REPRISE DE LA SÉANCE	
COMITÉ DE MAXIMISATION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	30
M. Georges Bouchard	
M. Jean-Lin Otis	
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX	37
M. Frédéric Bussière	
REPOWER SYSTEMS INC.....	50
M. Jean-Daniel Langlois	

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2012
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon après-midi mesdames et messieurs! Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix par EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C.

10

Bienvenue aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15

Mon nom est Joseph Zahed et je préside cette Commission d'enquête, et je suis secondé par mon collègue, le commissaire Jean Brisset des Nos.

20

Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

25

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière de la salle.

30

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non de contester ou de remettre en question une opinion exprimée par un participant.

Écoutez, je vous avoue que l'horaire va être un peu chamboulé aujourd'hui, puisque les deux (2) premiers intervenants ne sont pas encore présents en salle.

35

Nous ne pouvons pas vraiment attendre trop trop longtemps, puisqu'il y a une autre séance ce soir à sept heures (7 h), qu'il faut un peu prendre un petit répit entre les deux (2) séances!

Donc je me suis assuré auprès des deux (2) personnes qui sont actuellement présentes si elles pouvaient déjà avancer avec leur dossier.

40

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES CLD ET MRC DE CHARLEVOIX

PAR LE PRÉSIDENT:

45

On va commencer par le premier qui a accepté, donc monsieur André Simard de la CLD et MRC de Charlevoix.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

50

Monsieur le Président, bonjour. Je suis accompagné de Stéphane Chaîney qui est l'aménagiste de la MRC, si jamais il y aura des points que vous voulez éclaircir au niveau de la réglementation ou de quelque portion que lui a écrite dans le mémoire, parce qu'il faut comprendre que c'est un mémoire combiné, MRC et CLD.

55

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans ce document...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, 7^e ligne, "... de l'économie sociale...")

60

Quand on parle au nom du CLD, on parle au nom de tous ces gens-là. C'est vraiment la trame économique et la trame de la population de Charlevoix qui réfléchit par le biais de ces organismes-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 7^e ligne, "... le CLD...")

65

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe après 3^e puce, fin, "... sur les enjeux suivants.")

70

Il est à noter qu'à l'intérieur du territoire, entre autres la Ville de Baie-Saint-Paul est la première ville qui a adopté un agenda local 21 pour sa planification et le développement durable au Québec.

Il y a sept (7) enjeux dans le plan du CLD.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e puce, 1^{re} ligne, "Valoriser...")

75

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 7^e puce, dernière ligne, "... le développement durable...")

80

À titre d'exemple, on a commencé, dans notre Plan d'action 2011-2015, on parle beaucoup d'énergie renouvelable, des nouvelles formes d'énergies, et avec nos fonds, on a déjà financé trois (3) projets qui font foi de récupération d'énergie.

Entre autres, on a financé un projet avec la Laiterie Charlevoix qui allait être d'un procédé qui transforme le petit lait en méthane pour l'ensemble de ses installations.

85 On a également une serre qui produit de la tomate et qui exporte aux États-Unis, qui a fait le transfert l'été dernier de l'huile lourde à la biomasse forestière.

90 Et il y a une pourvoirie qui est un petit peu assez près du territoire du parc éolien qui est la Pourvoirie du lac Moreau qui, il y a quelques années, grâce à l'aide du CLD, a transformé tout son approvisionnement énergétique, qui était avec des génératrices, à l'énergie solaire avec des microturbines à l'intérieur de petits ruisseaux qui sont sur le territoire.

On attache une grande grande importance au développement des énergies alternatives au CLD, et on le prouve avec nos stratégies d'investissements.

95 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 8^e puce, "Renforcer...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 20, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... pour 6445 emplois.")

100 Les emplois sur ce territoire-là sont souvent des emplois précaires, parce qu'ils gravitent autour de trois (3) secteurs d'activités, l'hébergement et la restauration, c'est que c'est beaucoup saisonnier, c'est environ vingt et un pour cent (21 %) des emplois qui sont dans ces secteurs-là. Les soins de la santé et l'assistance sociale pour seize pour cent (16 %), ainsi que le commerce de détail pour treize virgule quatre pour cent (13,4 %).

105 On constate également que ce sont beaucoup des petites entreprises. Il y a quarante-six pour cent (46 %) des entreprises qui sont constituées de cinq (5) employés ou moins.

110 La catégorie cinq (5) à dix-neuf (19) employés représente trente-neuf pour cent (39 %) des entreprises. Et entre vingt (20) et quarante-neuf (49) employés, il y a vingt et un pour cent (21 %) des entreprises, et la grande entreprise, pour nous, qui est cinquante (50) employés et plus, selon les notions du gouvernement, représente quatre point six pour cent (4,6 %) des entreprises.

115 Donc à quelque part, la trame des entreprises, il y a beaucoup d'entreprises, mais il y a beaucoup de petites entreprises qui sont fragiles.

Donc les intérêts du CLD de Charlevoix pour le projet de parc éolien sont bien entendu en lien avec les retombées économiques, quand on parle d'un projet de huit cents millions (800 M\$), on parle de retombées économiques importantes pour le milieu.

120 On le vit présentement, on a un projet de trois cents millions (300 M\$) sur le territoire, qui se développe, et ça nous fait voir c'est quoi la dynamique économique d'un projet majeur où il y a beaucoup de personnes qui y travaillent; il y a beaucoup d'achats qui se font, de fournitures auprès des entreprises de services du territoire.

125 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le CLD est d'avis...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 21, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... seront créées...")

130 Je vous dirais que ça vient directement en lien avec notre planification stratégique qui dit que l'économie de la MRC repose peu sur le savoir, les technologies ou les secteurs de pointe, mais que le CLD en a fait une priorité dans son plan d'action.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "... ces 20 emplois...")

135 **FIN DE LA LECTURE (Page 21, 4^e paragraphe, fin, "... dans la région.")**

140 Les impacts économiques dans le milieu! On sait pertinemment que les retombées, les argents directement qui vont revenir à la MRC vont permettre, entre autres, soit de diminuer la charge fiscale des contribuables ou d'en profiter pour faire du développement économique ou d'autres types de développement sur le territoire. C'est un apport important quand on parle d'un apport de quelques centaines de milliers de dollars dans le budget annuel d'une MRC, c'est intéressant.

145 L'arrivée d'une entreprise comme EDF Énergies, dans une région comme la nôtre, tantôt, on vous disait, ce sont toutes des petites entreprises, donc petites entreprises, petits budgets, au niveau du citoyen corporatif, c'est important, c'est intéressant de voir qu'une entreprise comme ça peut venir s'établir chez nous et peut aussi s'investir.

150 Je vous amènerais un exemple, puis je vous dirais que l'éolien dans la région de Charlevoix, c'est pas nouveau. La région de Charlevoix, depuis 1836, il y a une éolienne dans la région de Charlevoix et elle est la plus vieille éolienne au Québec.

155 Et quand on entend les gens dire, bien, il va y avoir du bruit autour de l'éolienne, rappelez-vous que les meuniers de l'époque demeuraient à côté du moulin! Donc le bruit semblait pas trop les déranger. Puis en plus, ils étaient pris avec la problématique de poussière de farine.

Donc à quelque part, c'est un exemple, et il y a présentement un projet de remise à niveau de cette éolienne-là, de ce moulin à farine là, et EDF est un collaborateur financier dans ce projet

160 qui est mis sur pied par la Corporation des Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la MRC, et d'autres partenaires, en lien avec le ministère de la Culture.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 22, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Le projet éolien...")

165 **FIN DE LA LECTURE (Page 23, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... des devis généraux.")**

J'écoutais ce que le monsieur des camionneurs en vrac disait hier, il va falloir que le promoteur prenne attention, parce que quand il y a eu le projet de la 175, les gens de Charlevoix ont été un peu lésés dans la distribution des contrats, parce qu'il y a des portions garanties, ils ont des ententes entre eux, ces gens-là, ces "bookers" de camionnage là.

170 On a discuté avec les gens de la région, ils ont un intérêt marqué pour le projet et ils vont probablement s'organiser, s'il y a une entente, puis il y a une clause, pour être partie prenante et faire respecter leurs engagements territoriaux, parce qu'à l'époque, on s'est fait un petit peu enfirouaper.

175 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour le CLD...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 23, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... la route 381.")

180 On demande pas une route pour entrer les éoliennes, on demande de regarder les possibilités avec la réserve faunique ou la Sépaq d'utiliser des chemins déjà existants, afin que les travailleurs de la région n'aient pas à faire le tour et à sauver certains kilomètres et, par le fait même, diminuer les gaz à effet de serre et d'autres éléments en lien avec ça.

185 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Le respect...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 23, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... pour notre territoire.")

190 Vous savez qu'une grande partie de notre mission, une grande partie de notre défi, c'est la diversité économique, d'avoir une plus grande diversité possible, de façon à minimiser les problématiques lorsqu'il y a des mises à pied ou qu'il y a des fermetures d'usines.

195 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La réalisation...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 23, dernier paragraphe, dernière ligne, "... pour notre économie.")

200 Et ce mémoire est appuyé par une résolution du Conseil des maires et une résolution du conseil d'administration du CLD de la MRC de Charlevoix.

Merci de votre attention.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Simard. Vous faisiez allusion tout à l'heure à votre souhait pour qu'une convention de sous-traitance soit signée entre la MRC et le promoteur, je présume que dans le cadre des négociations et des échanges que vous avez eus jusqu'à maintenant avec le promoteur, ça a été l'objet de certains échanges?

210 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Je vous dirais que c'est beaucoup la MRC, le Conseil des maires qui négocie avec le promoteur, mais je sais qu'ils ont parlé de choses semblables.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et le fait que vous l'indiquiez dans le mémoire, c'est qu'il y a quoi, une réticence?

220 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Bien, le fait qu'on l'identifie dans le mémoire, nous, lorsqu'on a fait une rencontre avec les entrepreneurs locaux, il y avait beaucoup de ces gens-là qui avaient certaines appréhensions concernant d'autres projets qu'il y a eus près de chez nous et qui sont pas des projets de EDF Énergies, qui sont des projets, entre autres de Boralex, où les gens nous ont dit, on a de la difficulté à rentrer sur le chantier, des choses comme ça.

225 Ça fait qu'on le met là à titre d'élément de suggestion, et on est ouvert à une négociation et au meilleur possible.

230 Et vous comprendrez que nous, notre objectif et l'objectif d'une organisation comme la nôtre, c'est de maximiser les retombées économiques dans nos territoires.

235 Ce sont de petites municipalités. Des entreprises qui ont des chiffres d'affaires ou des mégaconstructeurs dans nos territoires, il y en a pas; on comprend qu'il va y avoir un appel d'offres global, mais on voudrait qu'au niveau de la sous-traitance, il y aurait des facilités ou des possibilités de favoriser à prix égal ou à compétence égale les entrepreneurs locaux.

240 Et on sait, pour en avoir discuté avec les gens, avec le promoteur, qu'ils ont une sensibilité à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 J'aurais également une autre question qui touche un peu votre plan d'aménagement!

Vous indiquez à la page 14 de votre mémoire que vous avez établi une carte de niveaux de compatibilité qui a constitué la base de votre réglementation de contrôle intérimaire. Donc vous avez trois (3) grandes zones, la zone dite compatible, la zone dite intermédiaire et la zone dite incompatible.

250 Et vous concluez que le projet Rivière-du-Moulin de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) est situé à l'intérieur d'une zone jugée compatible.

255 Hier, quelqu'un qui représentait les trappeurs et les piégeurs s'est présenté et nous a informés qu'il y avait des camps de piégeage qui sont situés à l'intérieur du territoire. Je me demandais, est-ce que la MRC a fait des démarches auprès de ces propriétaires pour les informer éventuellement de la venue potentielle d'un parc éolien?

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

260 Je dirais, pas directement. Le parc éolien, la MRC l'a appris en même temps que toute la population à travers les médias.

265 Les appels d'offres d'Hydro-Québec étaient publics, il y a eu plusieurs projets soumis; lorsque le projet a été retenu par Hydro-Québec dans la première phase, on l'a appris en même temps que tout le monde.

270 Donc on n'avait aucune certitude qu'il y avait un projet là lorsqu'on a élaboré la réglementation comme telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Et vous n'avez jamais établi de contacts avec les propriétaires de camps?

275 **PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

Bien, sur le côté de la MRC de Charlevoix, il y a des trappeurs, mais il y a pas de villégiateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Non, non, je parle des trappeurs.

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

285

Les trappeurs, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

Est-ce que de leur côté, il y a des trappeurs qui vous ont contactés pour des raisons diverses?

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

295

Non, on n'a pas eu de contacts avec les trappeurs.

On a eu certains échanges, ça remonte quand même à 2006-2007 avec la Sépaq qui, eux, ont des camps d'hébergement commercial. Il y a eu des échanges, mais ça a été bien correct, mais pas directement avec le ou les trappeurs visés.

300

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

Merci messieurs.

305

MAURICE GAGNON ET MICHELINE TREMBLAY

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Maurice Gagnon et madame Micheline Tremblay.

Bonsoir monsieur, madame.

315

PAR M. MAURICE GAGNON:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonjour.

PAR LE COMMISSAIRE:

320

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Bonjour. Alors à vous la parole!

PAR Mme MICHELINE TREMBLAY:

330

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... aura déboisement.")

335

Une chose qu'on n'a pas dite, c'est que nous, notre camp de chasse est tout près des chutes à Sainte-Anne qui se terminent avec un gros ruisseau, puis les éoliennes risquent aussi de déranger toute cette étendue d'eau là qui fait partie de tout ce territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "Les oiseaux...")

340

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... l'ambiance paisible d'avant!")

345

Tout ça, ça fait brasser mes émotions, monsieur le Président.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les infrasons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... et de l'acouphène.")

350

On les veut pas, mais vu que le projet semble nous être imposé, c'est des risques que nous aurons à vivre!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes présents...")

355

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... méningiome...")

Tout ça qui fait que les sons, la lumière, pour moi, ça peut durer un peu de temps, même le bruit de l'ordinateur, s'il est juste ouvert, puis par après, il faut que je change d'endroit, c'est trop difficile pour moi.

360

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Lorsqu'il y a...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "... sur la flore.")

365

Puis comme je disais tout à l'heure, bien, les chutes à Sainte-Anne, puis la rivière qui en découle, ils vont être en danger aussi.

370

Les grandes pales, en tournant, provoquent des masses d'air. Ça, ça fait partie des vortex, des masses d'air qui s'enroulent en spirale, puis on avait inclus la photo du gros oiseau qui est comme absorbé, aspiré à cause du virement d'air, puis il peut plus en sortir. Même s'il continue de voler peu de temps, c'est pas long qu'il est comme pris en serré, puis il est tout écrapouti, excusez le mot, mais c'est pas drôle, bon! C'est la nervosité qui me fait rire.

375

On pourrait avoir par la suite aussi un assèchement du sol, et donc plus de risques de feux de forêt.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes chasseurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 4^e ligne, "... et de l'oie blanche.")

380

D'ailleurs, on les voit arriver en grand nombre, ils passent directement chez nous.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 4^e ligne, "En plus...")

385

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... par l'effet des vortex!")

PAR M. MAURICE GAGNON:

390

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin)

Merci.

395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Tremblay, merci monsieur Gagnon.

400 Je me permettrais juste tout d'abord une question tout à fait ponctuelle! Vous indiquez que minimalement, il devrait y avoir relocalisation de deux (2) éoliennes, 105 et 106. Nous avons été vérifier la carte géographique, et puis je vous demande juste de vérifier et de nous faire signe éventuellement, est-ce que c'est bien 105 et 106 ou 109 et 110?

405 En tout cas, vous n'êtes pas obligés de répondre tout de suite, vous n'avez pas la carte devant vous.

PAR M. MAURICE GAGNON:

410 Je l'ai pas loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Mais en tout cas, vous pourriez le faire, mais nous faire signe après. Vous pourriez envoyer une note électronique à madame LeBlanc pour l'informer du changement si tel était le cas.

PAR M. MAURICE GAGNON:

Oui, c'est bien.

420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, vous, vous n'avez pas indiqué votre désir de relocalisation.

425 Est-ce que, si vous aviez le choix entre une relocalisation et un déplacement de ces deux (2) éoliennes avec une compensation monétaire, qu'est-ce que vous choisiriez?

PAR M. MAURICE GAGNON:

430 On choisirait la relocalisation de deux (2) éoliennes et une compensation monétaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous resteriez sur place?

435 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

On resterait sur place.

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. MAURICE GAGNON:

445 C'est définitif.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Donc c'est d'autant plus important à ce moment-là de vérifier le numéro des éoliennes.

PAR M. MAURICE GAGNON:

OK.

455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai pas d'autres questions.

PAR LE COMMISSAIRE:

460 Vous mentionnez à la page 6 de votre mémoire à l'item "Les études d'impact" vers la fin de la page, le bas de la page, les études d'impact.

La deuxième phrase, vous dites:

465 "Pour des questions de politique, ils font des pressions pour la réalisation de ce projet. Cela est inacceptable."

Qu'est-ce que vous entendez par des pressions?

470 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

Des pressions, parce qu'Hydro-Québec a fait des représentations pour avoir des éoliennes. Après ça, ils ont mis des échéanciers.

475 Les échéanciers, là, sont beaucoup trop rigides, trop sévères par rapport aux études sur la flore, la faune.

480 Ce qui fait qu'on est dans un entonnoir, on n'a pas de réponses, on n'a pas les réponses qu'il faut, puis il faut fonctionner avec ça. Ça fait que la pression politique est au niveau du gouvernement, d'Hydro-Québec, puis le promoteur est coincé un peu dans le temps. Finalement, c'est sûr qu'ils veulent faire de l'argent le plus vite possible.

485 Mais par contre, si on n'avait pas ces pressions-là, on aurait eu plus de temps pour tout étudier pour les oiseaux, pour la faune, pour la flore, les poissons puis tout. C'est ça mon intervention ici.

PAR LE COMMISSAIRE:

490 L'impression dont vous parlez, c'est face aux échéanciers...

PAR M. MAURICE GAGNON:

C'est ça, face aux échéanciers.

495 **PAR LE COMMISSAIRE:**

... que vous trouvez trop courts, d'accord.

Je vous remercie monsieur.

500

PAR LE PRÉSIDENT:

505 Écoutez, je vais quand même profiter de votre présence pour vous demander certaines informations qui touchent l'évaluation que vous avez fait faire et que vous avez annexée à votre mémoire.

En fait, c'est une évaluation assez sommaire...

PAR M. MAURICE GAGNON:

510

Oui, oui, c'est par photographie.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 C'est très laconique, là, en disant que votre chalet perdrait au moins vingt pour cent (20 %) de sa valeur marchande.

Est-ce que vous connaissez le courtier immobilier?

520 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Vous le connaissez bien?

PAR M. MAURICE GAGNON:

530 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Est-ce qu'il a eu à faire ce genre d'évaluation dans d'autres situations, d'autres contextes, pas nécessairement avec un parc éolien?

PAR M. MAURICE GAGNON:

540 Je le sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Parce qu'évidemment, l'intérêt, si la lettre qu'il avait écrite était un peu plus soutenue, ça nous aurait éclairés davantage. Par exemple, qu'est-ce qui fait que selon lui, il y aurait une perte de vingt pour cent (20 %)!

550 S'il avait développé ces aspects-là, bien sûr ça aurait été plus éclairant, d'autant plus qu'il y a un ministère actuellement qui travaille à essayer d'évaluer un peu l'impact que peuvent avoir des parcs éoliens sur la valeur marchande ou encore l'impact de certains développements sur la valeur marchande des propriétés.

OK, bien, ça va.

PAR M. MAURICE GAGNON:

555 Mais pour lui, là, j'ai présenté les éoliennes telles qu'elles vont être sur place, puis d'après le paysage, puis d'après la valeur de notre chalet – d'abord, il a quand même beaucoup d'expérience, il est dans la soixantaine, il en a vendu beaucoup de maisons, ça fait qu'il a beaucoup d'expérience.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est ça ma question! Est-ce qu'il a déjà vendu des maisons dans des environnements semblables à ça?

565 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

Je pourrais pas vous dire. Mais ça, je pourrais vous envoyer une annexe là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

570 Si vous voulez. Ou si lui peut écrire une lettre un peu plus explicative pour justifier cette baisse de vingt pour cent (20 %), ce serait certainement intéressant pour la Commission.

PAR Mme MICHELINE TREMBLAY:

575 Si je pourrais me permettre, vous avez dû la lire, j'avais une petite page à la fin, c'était mon petit mémoire à moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Oui, oui.

PAR Mme MICHELINE TREMBLAY:

585 Moi, c'est ça. Pour nous autres, notre camp de chasse, c'était un grand rêve, et puis notre rêve, là, c'était des montagnes, puis elles sont tellement extraordinaires, puis les chutes à Sainte-Anne, puis le bruit, puis la lune, c'est pas pareil. Parce que nous autres, on est sur le haut complet du chemin, puis on dirait qu'on est proche du ciel. En tout cas, c'est vraiment un beau site.

590 Puis si on aurait eu des éoliennes avant, on n'aurait pas acheté, parce que notre tranquillité, c'est comme si c'était comme un vol du bien que tu as acquis, pour nous autres c'est ça, là.

J'ai perdu le fil de mon idée!

595 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

Parce que nous autres, on avait déjà un chalet au lac Saint-Jean.

600 **PAR Mme MICHELINE TREMBLAY:**

Oui c'est vrai, c'est ça!

PAR M. MAURICE GAGNON:

605 Sur la route Bowater, un chalet qu'on avait bâti nous autres mêmes. Puis on l'a vendu pour s'en venir là sur la Zec Mars-Moulin.

Puis pour nous autres, c'était un gain, là, mais finalement, ça a été une perte au bout de la ligne, parce qu'avec tout ce qui arrive là, notre rêve est plus là.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci madame, monsieur.

615 **PAR Mme MICHELINE TREMBLAY:**

Merci beaucoup.

620 **ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (en lien téléphonique)**

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Nous serons maintenant avec monsieur François Tousignant au téléphone de l'Association de l'industrie électrique.

Bonsoir monsieur Tousignant!

630 **PAR M. DAMIEN LAPLANTE:**

Bonsoir. C'est Damien Laplante. Monsieur Tousignant travaille pour nous, je suis président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, très bien. Écoutez, juste avant de commencer, est-ce que c'est possible d'augmenter le son? J'ai énormément de difficulté à comprendre.

640 Alors je vous en prie, allez-y!

PAR M. DAMIEN LAPLANTE:

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire!

645 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonjour.

650 **PAR M. DAMIEN LAPLANTE:**

Merci de nous accueillir.

655 Je me présente, je suis Damien Laplante, président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

660 Je suis en compagnie de monsieur Louis Bolullo qui vous entretiendra des aspects techniques du projet. Monsieur Bolullo agit comme expert en énergie auprès des groupes industriels et associatifs, après avoir œuvré pendant vingt-six (26) ans comme cadre supérieur à Hydro-Québec, et il a été notamment responsable de la planification des centrales et des lignes de transport d'électricité. Il est ingénieur de formation, a une maîtrise en administration des affaires des hautes études commerciales.

665 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, ligne 11, "Organisme à but...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, ligne 15, "... à l'échelle mondiale.")

670 L'AIEQ s'est dotée, depuis un an et demi (1 ½) environ, d'un Plan de positionnement et de communication qui vise essentiellement deux (2) enjeux, soit la réduction des gaz à effet de serre et la création de richesse collective.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, ligne 2, "L'AIEQ met en lumière...")

675 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, ligne 6, "... de richesse collective.")**

Et bien sûr, en s'assurant de l'acceptabilité sociale des projets.

680 Nous sommes donc heureux aujourd'hui d'être ici pour présenter un mémoire favorable à la réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, car ce projet est cohérent avec les enjeux de l'AIEQ. D'autant plus que EDF EN Canada a consulté plusieurs fois les intervenants du milieu et des citoyens, pour s'assurer de l'acceptabilité sociale de leur projet.

685 Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin, d'une capacité de production de trois cent cinquante mégawatts (350 MW), proposé par EDF Énergies Nouvelles Canada, sera le plus grand parc en termes de puissance installée à avoir été construit au Québec. Sa réalisation contribuera à consolider la position de leader du Québec en matière de production d'énergies renouvelables, et non seulement au Québec, mais aussi à l'échelle nord-américaine.

690 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, ligne 18, "Le Québec peut...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, ligne 2, "... à cet égard.")

695 D'ailleurs, il assume déjà cette responsabilité de plusieurs manières. D'abord en produisant son électricité à partir d'énergies renouvelables à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) et non émettrices de GES; deuxièmement, en exportant de l'énergie propre en Amérique du Nord, le Québec a permis d'éviter l'émission de plus de trente-neuf millions de tonnes (39 M t) de GES depuis 2001. L'électricité québécoise vendue sur les marchés extérieurs se substitue à une production dominée par la filière thermique classique qui est fortement émettrice de GES.

700 Troisièmement, en adhérant à la Western Climate Initiative et en se dotant d'une cible de réduction de ses émissions de GES de vingt pour cent (20 %) sous le niveau de 1990 d'ici 2020, la cible la plus élevée en Amérique du Nord.

705 Et quatrièmement, par la maîtrise de la demande d'électricité via différents programmes d'efficacité énergétique qui font la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie auprès de ses clients.

Dans ce contexte, le choix de mettre en valeur l'énergie éolienne est très intéressant, car l'apport de éolien va venir augmenter l'avantage que nous procure l'hydroélectricité.

710

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, ligne 15, "Étant donné la nature...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, ligne 20, "... aux prévisions.")

715

En plus de permettre la réduction des GES, la filière éolienne contribue également à la création de richesse collective. Déjà, les projets découlant du premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) devraient représenter à terme des investissements de deux point un milliards de dollars (2,1 G\$).

720

Le secteur manufacturier québécois profite actuellement de ces retombées. Ainsi, Gaspé accueille une usine de fabrication de pales d'éoliennes et Matane compte trois (3) nouvelles usines de fabrication de tours, d'assemblage des turbines et de fabrication des enveloppes de nacelles.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, ligne 16, "Plusieurs fournisseurs...")

725

FIN DE LA LECTURE (Page 15, ligne 23, "... en milieu nordique...")

730

À lui seul, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin proposé par EDF EN Canada signifie un investissement de huit cents millions de dollars (800 M\$), et près de quatre cent quatre-vingts millions (480 M\$) seront investis au Québec. C'est près d'un demi-milliard de dollars (½ G\$).

735

Des retombées importantes sont à prévoir pour les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix dont une contribution annuelle volontaire de la part d'EDF EN de deux mille cinq cent cinquante dollars par mégawatt (2500 \$/MW) partagée entre les MRC et les communautés autochtones, ce qui représente près de neuf cent mille dollars (900 000 \$) par année.

740

Pour les fins de ce mémoire, l'AIEQ a identifié une cinquantaine d'entreprises seulement dans la MRC du Fjord-du-Saguenay capables de fournir des biens et des services dans le cadre de la réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

745

Ces entreprises évoluent dans différents secteurs, dans la fabrication des transformateurs de puissance et de distribution et des transformateurs spéciaux, dans la fabrication d'appareillages de connexion, de commutation et de relais, dans la construction de lignes de

transport d'énergie électrique, dans la construction de routes, dans les travaux de fondations et de structures en béton coulé, dans les services de génie, et j'en passe.

750 Le turbinier REpower, retenu par EDF Canada comme fournisseur des éoliennes pour ses cinq (5) parcs à construire au Québec, fabriquera les tours, les pales et certaines composantes électriques dans la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et dans la MRC de Matane.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, ligne 24, "La présence de ce turbinier...")

755

FIN DE LA LECTURE (Page 18, ligne 2, "... de 250 emplois.")

760 Aussi, des firmes bien implantées au Québec depuis plusieurs années profitent également de l'essor de la filière éolienne pour développer ce créneau d'affaires. C'est le cas notamment de la société de génie-conseil comme GENIVAR, Cima+, Aecon, BPR, Roche, Technika HBA, SNC-Lavalin, etc. Elles sont fortement impliquées dans la réalisation des parcs éoliens québécois et de plus en plus sur les marchés extérieurs.

765 Il est certain que le développement de la source de production éolienne au Québec crée des opportunités d'affaires qui stimulent le développement de l'expertise et aussi la venue de capitaux étrangers. Le promoteur EDF EN Canada est un exemple éloquent de cette situation, et ce même promoteur réalisera cinq (5) parcs éoliens au Québec, ce qui accroît ses liens d'affaires avec les fournisseurs basés au Québec.

770 Je viens de mettre en lumière les avantages en termes de réduction de GES et en termes de retombées économiques de cet important projet. Mais ce projet a également des avantages techniques importants et l'AIEQ aimerait vous en faire part dans les grandes lignes, et pour ce faire, avec votre accord, monsieur le Président, je céderais la parole à monsieur Louis Bolullo.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien.

780 **PAR M. LOUIS BOLULLO:**

Merci monsieur Daniel Laplante. Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, l'Association de l'industrie électrique du Québec m'a demandé d'examiner le projet du parc éolien de la Rivière-du-Moulin sous l'angle technique.

785 Voici donc en trois (3) points les résultats de mon analyse! En premier lieu, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin est un parc à la fine pointe de la technologie éolienne et de plus, il est localisé dans une région à haut potentiel d'énergie éolienne.

790 Mon deuxième point, c'est qu'avec les mécanismes de contrôle dont il est doté ainsi que sa localisation à proximité d'un carrefour de lignes de transport et de répartition d'électricité, ce parc s'intègre harmonieusement au réseau de transport d'Hydro-Québec.

795 Enfin, en troisième point, grâce à la capacité, comme l'a dit monsieur Laplante, d'emménagement des réservoirs hydroélectriques du Québec, la production intermittente et aléatoire du parc de la Rivière-du-Moulin est en mesure d'être restituée au moment où les consommateurs d'électricité l'exigeraient.

 Je vais donc prendre point par point un certain nombre de points de détails!

800 Donc un parc à la fine pointe de la technologie! La hauteur des tours de quatre-vingts mètres (80 m) et le mécanisme d'autoguidage du rotor et des pales permettent de capter un maximum de l'énergie du vent.

805 Ce parc est ainsi en mesure d'avoir un facteur d'utilisation de près de quarante pour cent (40 %), soit de soutirer des trois cent cinquante mégawatts (350 MW) de puissance installée de l'énergie quarante pour cent (40 %) du temps pour produire un virgule deux milliard de kilowattheures (1,2 G kWh) par année.

810 Messieurs les Commissaires, juste pour vous mettre cette question d'importance qu'est le facteur d'utilisation en perspective, je vous ferai remarquer qu'il n'y a pas si longtemps, en 1998 par exemple, au niveau mondial, on ne soutirait en moyenne de l'énergie des éoliennes que vingt-deux pour cent (22 %) du temps. C'est une différence très appréciable qui conditionne magistralement le coût unitaire en cents par kilowattheure l'énergie éolienne produite.

815 Dans ce cas, en passant de vingt pour cent (20 %) à quarante pour cent (40 %), on diminue, pour les mêmes investissements, de moitié le coût unitaire de production.

820 En deuxième lieu, le mécanisme d'autoguidage des pales sur l'axe horizontal permet de contrôler la puissance de l'éolienne par grands vents, l'empêchant de s'emballer et assurant du même coup une fiabilité d'intégration au réseau récepteur.

 Enfin, la région montagneuse où les cent soixante-quinze (175) éoliennes seront érigées est très propice aux courants d'air. Leur nombre, cent soixante-quinze (175), permet également

825 d'assurer, par leur diversité, une production le plus possible continue et stable, évitant des fluctuations qui risquent de perturber la qualité du service du réseau récepteur.

Mon deuxième point, monsieur le Président, s'adresse à l'intégration de la production du parc de Rivière-du-Moulin au réseau de transport d'Hydro-Québec.

830 Alors les mécanismes de contrôle dont sont dotées les éoliennes permettent entre autres de contrôler, comme je l'ai dit, l'angle des pales et la vitesse de rotation du rotor. Le contrôle de l'angle des pales permet d'augmenter l'efficacité de l'éolienne et surtout, de débrancher la turbine lorsque les conditions météorologiques extrêmes sont rencontrées.

835 La vitesse quant à elle du rotor est modulée pour obtenir le maximum d'efficacité par vents d'intensité variable.

840 Enfin, et surtout les contrôles électroniques permettent d'assurer le maintien des caractéristiques électriques de la production au niveau requis et de respecter ainsi les normes de fiabilité imposées par l'organisme de réglementation de la fiabilité des réseaux de transport nord-américains, le NPCC, le North American Power Coordinating Corporation.

845 Notons aussi que le raccordement du parc d'éoliennes s'effectue à proximité d'un carrefour de lignes électriques de transport et de répartition.

Enfin, mon troisième point, pour terminer, malgré le fait que l'énergie éolienne soit produite de façon intermittente et aléatoire au gré des vents, le réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec se prête le mieux pour rendre disponible cette production au moment requis par les consommateurs.

850 De façon instantanée, grâce au mécanisme de contrôle fréquence-puissance installé sur un certain nombre de centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec, la production des éoliennes est acheminée vers les lieux de consommation au moment où elle est produite, c'est-à-dire lorsqu'il vente, alors qu'une quantité équivalente d'énergie hydroélectrique est stoppée, rétablissant instantanément l'équilibre offre-demande d'électricité.

855 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, au terme de mon analyse, je ne puis que recommander, du point de vue technique, le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

860 Je cède la parole maintenant à monsieur Laplante.

PAR M. DAMIEN LAPLANTE:

Merci beaucoup monsieur Bolullo.

865 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, nous espérons que notre mémoire pourra contribuer à votre réflexion.

En conclusion! Étant donné que le projet de la Rivière-du-Moulin augmente la production d'électricité de source renouvelable non émettrice de gaz à effet de serre;

870 Étant donné que le projet Rivière-du-Moulin contribue à l'enrichissement collectif, grâce notamment à ses retombées économiques directes et à la consolidation du savoir-faire québécois en matière d'énergies renouvelables;

875 Étant donné la démarche ou les démarches de EDF EN Canada pour s'assurer de l'acceptabilité sociale de son projet;

Étant donné également la qualité technique des installations et des équipements;

880 L'AIEQ recommande la réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Merci monsieur Laplante. Écoutez, avant de nous quitter, j'aimerais poser une (1) ou deux (2) questions à votre collègue!

890 Vous avez indiqué qu'un des éléments intéressants dans le cadre de ce projet, c'est le facteur d'utilisation des éoliennes de l'ordre de quarante pour cent (40 %), comparativement à vingt pour cent (20 %) qu'on retrouvait il y a à peine quelques années.

895 Je me demandais, est-ce que le facteur d'utilisation fluctue en fonction des puissances des éoliennes? Parce que j'ai vu entre autres qu'il y avait des éoliennes dont la puissance installée était supérieure à deux mégawatts (2 MW).

PAR M. LOUIS BOLULLO:

900 Vous avez bien raison, monsieur le Commissaire. Il y a effectivement des éoliennes qui dépassent les deux mégawatts (2 MW), mais enfin, le deux mégawatts (2 MW) est quand même ce qui est reconnu à l'heure actuelle comme une éolienne typique moderne.

Maintenant, non, le facteur d'utilisation n'est pas nécessairement attribuable à la grosseur de la puissance, mais beaucoup plus au fait que ces éoliennes d'abord sont situées, enfin les pales

905 sont situées à quatre-vingts mètres (80 m), alors qu'il y a quinze (15) ans, les éoliennes étaient beaucoup moins hautes, et donc on est en mesure d'aller chercher, avec cette hauteur, des vitesses de vent plus fortes. Et on sait très bien qu'on est en mesure d'aller soutirer au cube de la vitesse.

910 Alors si un vent augmente de dix pour cent (10 %), si la vitesse augmente de dix pour cent (10 %), on pourrait retirer de l'énergie égale au cube de cette augmentation.

915 Alors vous voyez donc, c'est la hauteur de ces nouvelles éoliennes, quatre-vingts mètres (80 m), il y en a même qui vont au-delà, mais la hauteur à l'heure actuelle est contrainte à cause du fait qu'on doit bâtir par tronçons ces tours-là, et il est très difficile de les transporter lorsqu'elles ont des longueurs considérables.

Donc c'est la hauteur, c'est le premier facteur qui augmente son facteur d'utilisation.

920 Le deuxième, c'est effectivement toutes les améliorations technologiques qu'on a faites au niveau des pales, à savoir qu'on leur fait faire une rotation, tout dépendant, et tout ça de façon automatique, de la vitesse du vent, pour essayer de capter le maximum de puissance d'un vent donné.

925 Et également, le fait que l'éolienne se dirige, mais ça également, les anciennes éoliennes avaient ce mécanisme d'autoguidage qui dirige évidemment ses pales vers le vent, pour qu'on puisse en soutirer.

930 Alors ce sont ces éléments, la hauteur et effectivement tous les mécanismes de contrôle, et évidemment le design aussi de ces pales, parce que vous savez que ces pales, à l'heure actuelle, sont fabriquées dans des tunnels, comme on le fait pour les voitures, pour aller chercher le maximum de profils qui vont aider à aller chercher la meilleure efficacité.

935 Et effectivement, je peux vous le dire, à quarante pour cent (40 %), nous avons là des éoliennes qui ont, à mon avis, à l'heure actuelle, la meilleure efficacité.

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Très bien. Est-ce que des éoliennes d'une plus grande puissance pourraient quand même avoir un facteur d'utilisation de quarante pour cent (40 %) ?

PAR M. LOUIS BOLULLO:

Je croirais que oui. L'avantage que ça a d'avoir une plus grande puissance par éolienne, c'est effectivement lié aux investissements requis.

945

Alors si les investissements pour aller installer quatre mégawatts (4 MW) sont moins du double que ceux d'installer deux (2) éoliennes de deux mégawatts (2 MW), bien à ce moment-là, on peut aller vers l'agrandissement de la taille de l'éolienne.

950

Mais au niveau de sa performance, bien, elle est dictée par les caractéristiques des pales et de la hauteur de ces tours-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

955

Donc les facteurs limitant seraient d'ordre économique et non pas technologique?

PAR M. LOUIS BOLULLO:

960

Absolument. Et comme je vous le dis, à l'heure actuelle, lorsqu'on veut aller chercher un peu plus de facteur d'utilisation, c'est en relevant, enfin, en augmentant la hauteur des tours, et effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, la contrainte se pose au niveau soit du transport du matériel ou même aussi de la résistance de ces matériaux-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

965

Une dernière question! Les éoliennes d'une plus grande puissance peuvent atteindre quelle hauteur?

PAR M. LOUIS BOLULLO:

970

Bien, encore une fois, elles peuvent être facilement installées à ces hauteurs-là, de quatre-vingts-cent mètres (80 m-100 m) à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

975

OK, donc dans le même ordre, finalement, que les éoliennes de deux mégawatts (2 MW)?

PAR M. LOUIS BOLULLO:

980 C'est ça. Maintenant, je peux vous dire, monsieur le Président, c'est qu'à deux mégawatts
(2 MW), nous avons affaire à une installation qui est quand même très viable, parce que, vous
savez, il est aussi important de mesurer, lors de la détermination de la taille d'une machine, c'est sa
fiabilité, dans le sens de l'entretien. Et effectivement, plus vous grossissez ces machines-là en les
soutenant en l'air, bien, plus elles sont grosses, plus elles pourraient être sujet à des défaillances
985 un peu plus élevées.

Mais là, je le dis en toute éventualité.

990 Ce que j'essaie de dire à l'heure actuelle, c'est qu'avec une taille de deux mégawatts
(2 MW), on est, à l'heure actuelle, dans une taille optimale.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Merci monsieur. Mon collègue, maître des Nos, voudrait vous poser une question.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que la localisation d'une éolienne peut jouer sur le facteur d'utilisation?

1000 Ce que j'entends, c'est si une éolienne est placée à un endroit où le facteur éolien lui-même
est moins important?

PAR M. LOUIS BOLULLO:

1005 Alors vous avez très raison, monsieur le Commissaire. Il est très important de situer
l'éolienne là où les courants d'air sont les plus optimaux.

1010 Je peux vous donner un exemple! Au Québec, nous avons installé des éoliennes, je vais
juste consulter monsieur Laplante, parce que je me souviens pas du nom, l'usine dans l'est du
Québec, là, il y avait une mine de cuivre là-bas, à Murdochville, dans le coin de Murdochville, nous
avons là des éoliennes qui ont été placées à des endroits qui sont vraiment superbes au niveau du
vent et effectivement, nous avons là des sites merveilleux.

1015 Donc c'est clair que si vous installez votre éolienne à des endroits où les courants d'air ne
sont pas appropriés, bien, vous allez avoir des rendements faibles.

D'où l'importance d'avoir une bonne connaissance avant de faire les installations, des vents et de localiser donc ces éoliennes aux endroits là où ça se prête le mieux.

1020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Si vous permettez, est-ce qu'il est possible de suppléer par les angles des pales ou par la hauteur de l'éolienne, un endroit où le vent est moins bon?

1025 **PAR M. LOUIS BOLULLO:**

Bien, c'est ça, vous savez, là, l'ingrédient principal pour donner de l'énergie, c'est le vent.

1030 Là, ce qui reste à faire par la suite, c'est de pouvoir optimiser ce qu'on va soutirer de ce vent-là avec ces développements technologiques des pales.

1035 Donc c'est clair que si, comme toutes les éoliennes maintenant sont fabriquées avec tous ces senseurs et ces dispositifs de contrôle pour aller chercher le maximum d'une vitesse de vent donnée, alors si vous installez ces éoliennes dans des endroits où le potentiel est moins élevé, bien, vous allez évidemment avoir une perte d'énergie.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1040

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci monsieur Laplante, à vous et à votre collègue.

1045 **PAR M. DAMIEN LAPLANTE:**

Ça fait plaisir, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

Au revoir.

1055

CORPORATION FORESTIÈRE FERLAND-BOILLEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

J'appelle maintenant monsieur Éric Rousseau de la Coopérative forestière Ferland-Boilleau.

PAR M. ÉRIC ROUSSEAU:

1065

Monsieur le Commissaire, monsieur le Président, bonjour. Bonjour à tous! Alors je me présente!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon nom...")

1070

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de notre communauté.")

Qui est située non loin du parc quand même.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour avoir pris...")

1075

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... des infrastructures.")

J'ai compris tout à l'heure que pour certains, c'est un peu tannant, mais pour un forestier comme nous, c'est un enjeu qui est majeur.

1080

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "Le promoteur construira...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "... dans ce domaine.")

1085

On est ISO 14 001, 2004, depuis huit (8) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 3^e ligne, "C'est pourquoi...")

1090

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "... et économie.")

Voilà!

REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ DE MAXIMISATION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

1135

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Georges Bouchard du Comité de maximisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

1140

Bonjour monsieur.

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

1145

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

Mon nom est Georges Bouchard, je suis président également de la Conférence régionale des élus et président du comité de maximisation de la même conférence.

1150

Je suis accompagné aujourd'hui de monsieur Jean-Lin Otis qui est directeur du Comité de maximisation.

1155

Monsieur le Président, en tout premier lieu, nous vous remercions de nous offrir l'occasion d'intervenir aujourd'hui dans le cadre de ces audiences publiques afin de faire valoir notre point de vue sur le projet qui revêt, pour notre région, des enjeux d'importance.

Avant d'aborder l'essence même de notre intervention qui va se vouloir beaucoup plus économique, permettez-moi de vous présenter un bref survol de l'organisation que je représente.

1160

Créées en avril 2004, tout le monde le sait, les CRÉ, suite à l'adoption pour l'Assemblée nationale de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec sur toute question touchant au développement de la région et aujourd'hui, il s'agit également du développement de la région.

1165

À titre d'instance politique, elle hérite ainsi des mandats de concertation du milieu et de planification du développement régional. Alors toujours dans l'harmonie, on réussit à se comprendre pour assurer le développement dans tous les aspects au niveau régional. C'est pas toujours facile, mais on essaie.

1170

Nous retrouvons autour de notre table des décideurs provenant des milieux municipaux de chacune des constituantes territoriales de la région, de la communauté autochtone de Mashteuiatsh ainsi que des représentants désignés de la société civile régionale.

1175 Il apparaît utile d'ajouter que la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'inscrit dans une ligne d'organisation qui, du début des années soixante à aujourd'hui, s'est consacrée à la promotion et à la défense des intérêts de la région. On est une région peut-être plus fermée, un petit peu plus éloignée, mais on est reconnu comme étant des guerriers à l'intérieur, donc ça nous habite toujours, c'est un héritage qu'on a eu de nos ancêtres.

1180 Ayant succédé, en avril 2004, au Conseil régional et à la concertation et du développement, c'est-à-dire le CRCD, la CRÉ poursuit notamment les convictions et déterminations des efforts déployés depuis de très nombreuses années afin d'accroître en région les retombées économiques tirées de l'exploitation de nos ressources naturelles et des grands projets du développement industriel qui sont associés.

1185 Comme toutes les régions ressources, le Québec nous dit, vous êtes des régions ressources, on fournit nos ressources, on veut qu'il en reste un peu en région. C'est de ça qu'on va vous entretenir aujourd'hui.

1190 Fortement préoccupée depuis plusieurs années par la maximisation des retombées économiques générées par les grands projets de construction, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a su se démarquer et paver la voie au développement de partenariat entre le milieu et les grands donneurs d'ordres.

1195 Cette expertise naissante s'est enrichie au fil des années dans nombre de projets d'importance, privés tout autant que publics, notamment ceux de la construction de la centrale Péribonka qui était quand même trois cent quatre-vingts mégawatts (380 MW), aujourd'hui on parle de trois cent cinquante (350 MW), et également un projet d'un virgule deux (1,2 G\$), aujourd'hui on parle de huit cents millions (800 M\$), un virgule deux milliard (1,2 G\$), donc on est habitué, au Comité de maximisation, de travailler dans des grands projets.

1200 De la route 175 où on a occupé beaucoup de place au niveau des constructions et du déboisement ou celui de la construction de l'aluminerie de la compagnie Alcan à Alma, amorcée en 1998, également d'une valeur d'un virgule deux (1,2 G\$) ou trois milliard de dollars (1,3 G\$).

1205 Dans le cadre de ce projet de grande envergure qu'on va vivre prochainement, le Conseil régional de la concertation et du développement, remplacé en 2004 par la CRÉ, se voyait confier le leadership d'une démarche de maximisation.

1210

1215

Suite à des résultats de plus en plus concluants, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus convenait, en 2005, de la mise en place d'un comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en constituant de façon permanente le Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Lac-Saint-Jean, ce qu'on appelle le CMAX.

1220

La CRÉ s'est dotée d'un mécanisme permanent de faciliter la communication entre les différents partenaires, les entrepreneurs et les organismes du milieu, contribuant ainsi à l'atteinte et même au dépassement du potentiel des retombées économiques fixées par le promoteur.

1225

Donc les promoteurs que je vous ai énoncés tantôt, énumérés, sont des gens qui ont travaillé avec nous et qui ont eu satisfaction et également économie, et une belle relation avec la communauté.

1230

Pour atteindre ces objectifs, le CMAX regroupe des représentants des divers secteurs socioéconomiques, s'assurant ainsi des diffusions efficaces à travers les réseaux d'information.

Avec une vision visant la maximisation des retombées économiques des grands projets de développement sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la création de conditions optimales facilitant l'obtention des contrats entre les grands réseaux et les fournisseurs régionaux, le CMAX travaille dans une perspective de relation gagnant-gagnant en jouant le rôle d'agent facilitateur avec les grands donneurs d'ordres.

1235

Citons en exemple, je l'a dit tantôt, le projet de l'AP60 de Rio Tinto Alcan, avec lequel le CMAX collabore en faisant connaître le potentiel entrepreneurial de la région, ce qui a contribué à l'obtention de quarante-neuf pour cent (49 %) des contrats attribués par la région.

1240

Et lors d'une dernière rencontre avec Hydro-Québec, on nous a dit que dorénavant, ils feraient appel à nous en ce qui concerne les banques d'entrepreneurs et d'expertise des entrepreneurs régionaux pour leur faciliter la tâche et de dire, on n'a pas besoin de tenir en banque qui est capable de faire quoi, vous êtes capables de nous le dire!

1245

Le projet du parc éolien du Rivière-du-Moulin en soi et le CMAX! C'est en mai 2008, à la suite du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie éolienne, que le projet du parc éolien Rivière-du-Moulin a été retenu.

1250

Selon le promoteur EDF EN Canada, anciennement Saint-Laurent Énergies, ce projet de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) comprendra cent soixante-quinze (175) éoliennes, ce qui en fera bien sûr le plus grand parc éolien au Canada.

Le coût pour ce projet est d'environ de huit cents millions (800 M\$), et on estime à au moins soixante pour cent (60 %) des retombées économiques directes et indirectes pour le Québec.

1255 Bien qu'on ne puisse estimer présentement les retombées pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, certaines conditions pourraient être mises en place, et je dis bien certaines conditions pourraient être mises en place pour favoriser l'acceptabilité sociale de ce projet et assurer des retombées dans le milieu d'accueil.

1260 Si lors de la réalisation, la région n'est pas là, c'est difficile d'acceptation. C'est nous qui allons les voir pour l'éternité, c'est nous qui allons vivre avec ce parc, il semble bien que dès le départ, les travailleurs de la région vont avoir la chance, comme n'importe qui d'ailleurs, d'être capables de travailler.

1265 Ainsi, en raison de l'expertise de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en matière de maximisation des retombées économiques régionales, le CMAX souhaite partager son savoir-faire afin que nos entreprises puissent se positionner avantageusement pour tirer le maximum des contrats qui seront octroyés dans le cadre de ce projet.

1270 Pour bien servir la communauté régionale et faire en sorte que le projet soit socialement acceptable par les communautés impactées, le CMAX recommande l'utilisation d'une clause de sous-traitance régionale selon le potentiel entrepreneurial dans les appels d'offres ainsi que le recours au service de camionneurs en vrac régionaux.

1275 Si on regarde le développement durable et le projet du parc, le défi du développement durable consiste à maintenir en équilibre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On le répète à toutes les présentations.

1280 Cet équilibre n'est jamais facile à atteindre, puisque dans bien des projets, les préoccupations environnementales prennent souvent le pas au détriment des préoccupations économiques et sociales.

1285 Le promoteur, par ses actions, s'est assuré d'être présent dans les communautés impactées depuis l'annonce du projet. Des portes ouvertes à Baie-Saint-Paul, à Saint-Honoré, à Mashteuiatsh ainsi que des rencontres avec les intervenants socioéconomiques démontrent que le promoteur souhaite maintenir cet équilibre entre les trois (3) pôles.

1290 Donc le Comité de maximisation maintient que c'est en permettant aux communautés impactées de pouvoir retirer le maximum des bénéfices associés aux retombées économiques directes et indirectes que l'équilibre sera plus facilement atteignable.

1295 Quelques exemples! Dernièrement, pour construire le centre pénitencier de Roberval, la Société immobilière du Québec, organisme du gouvernement, avait décidé de donner un contrat. On a réussi à travailler, et c'est rare que ça arrive avec le gouvernement, on a réussi à fractionner en quarante (40) contrats. Ce qui a permis à tous les entrepreneurs locaux d'avoir la chance de soumissionner et de garder certaines retombées dans cette ville ou dans la région du Lac-Saint-Jean ou du Saguenay.

1300 Avec Hydro-Québec à Péribonka, on a fait la même chose. On est allé chercher tout près de quatre cent cinquante millions (450 M\$), cinq cent cinquante-sept millions (550 M\$), et on avait un objectif de deux cent cinquante millions (250 M\$) au départ, qui s'est fait en région par expertise régionale.

1305 On considère, ça fait longtemps que nous, en tout cas, on a vu du passé des gens qui prenaient des contrats, qui étaient les taxes de la province, pour construire des édifices gouvernementaux, l'entrepreneur arrivait, même pas de bureau à Montréal, mais il avait seulement sa Camaro ou sa Corvette, avec sa machine à calculer, quand il sortait, on était encore plus pauvre en région, parce qu'il y avait trois (3) ou quatre (4) contracteurs qui ont attendu deux (2) ans et trois (3) ans, et des recours en justice, on avait plus de faillite que de réussite avec les contractants ou les sous-contractants. On serrait le citron des deux (2) côtés, donc on en ressortait toujours perdant.

1310
1315 Aujourd'hui, le Comité de maximisation, on dit, on veut être sur la première ligne. D'autant plus qu'actuellement, la disponibilité des entrepreneurs et la disponibilité de la main-d'œuvre, étant donné la crise financière régionale, on joue dans du milieu forestier, donc on est disponible, comme le directeur de la société de la Coopérative Ferland-Boilleau vous annonçait tantôt, on a l'expertise et on a également la disponibilité.

1320 Également, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est très influencée par les grandes entreprises, Alcan, au niveau du bois et de l'aluminium, et on est en diversification, c'est drôlement important de diversifier notre économie, et entre autres, cette énergie nous permet, c'est encore une place à prendre, donc nous permet de stabiliser également notre économie au niveau de la région.

1325 Une région qui effectivement a un taux de chômage élevé. Notre population a quitté. Si on l'avait gardée et si on avait même suivi la même croissance économique du Québec, on serait à un taux de chômage de vingt-trois pour cent (23 %) selon les économistes. Alors notre région semble bien aller, parce qu'il y a un taux de chômage bas, mais la population a diminué d'autant. On a créé, depuis dix (10) ans, mille trois cents (1300) emplois, c'est pas beaucoup dans la diversification économique.

1330

1335 Donc on a besoin de maximum des retombées économiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et c'est clair que c'est pas en le criant, c'est en prouvant qu'on est capables de le faire, avec le Comité de maximisation, pour faciliter les relations avec nos entrepreneurs, puis on connaît le potentiel des entrepreneurs de la région. Ils sont capables de réaliser tout ce qu'il y a à réaliser, bien sûr la technique, la fabrication d'éoliennes, c'est pas dans notre cour, c'est ailleurs, mais en ce qui concerne les voies d'accès, le défrichage, l'érection des bases et tout ça, on est capables de faire ça.

1340 En conclusion, le CMAX réitère son offre de collaboration et de partage dans le savoir-faire solidement acquis, afin de lui permettre de bien connaître le potentiel entrepreneurial de notre région et ainsi, atteindre ses objectifs.

1345 Le CMAX est heureux d'apporter son appui au projet développé par cette entreprise pour le parc éolien de Rivière-du-Moulin.

Avec ce projet, on pourra de nouveau faire la démonstration de sa capacité à réaliser et à participer à ces projets d'envergure.

1350 Alors c'est ce qu'on avait à vous présenter, monsieur le Président et monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 Merci monsieur Bouchard. Vous avez un débit assez rapide, et je ne fais pas de sténo, mais j'ai retenu une phrase quand même que je trouvais importante! Peut-être que je ne vous cite pas textuellement textuellement, mais vous me corrigerez.

1360 Vous avez indiqué: "Certaines mesures peuvent être mises en place pour s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet".

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

1365 Bon, si les mesures, je ne parle pas des mesures environnementales, mais des mesures économiques, je vous avais avisé qu'on était centré, mon débit va être moins rapide, là, je dis que si les gens de la région sont sur le chantier, et pour y être, il faut qu'il y ait des clauses régionales de sous-contractance.

1370 Il faut que quand on donne un contrat, puis l'entrepreneur vient d'une autre région ou d'ailleurs, bravo, on a, tout le monde, à payer pour une autoroute, on met pas des barrières pour la franchir puis venir développer avec nous le Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais quand ça arrive dans

1375 le "day to day", on pense que l'acceptabilité sociale, sachant que ce sont des entrepreneurs locaux qui ont sous-contracté de l'entrepreneur général, même qu'on aurait souhaité d'être plus près de la soumission que d'un contracteur général, en tout cas, ça, c'est la décision, c'est une entreprise privée, et c'est leur orientation, puis on la respecte.

On se dit, plus on sera présent sur le chantier qui durera deux (2) ans, trois (3) ans, plus on développera cette expertise, on en a besoin au niveau régional, plus l'accessibilité sera là.

1380 Imaginez que quand tout ce qui se passe, on y participe pas, et que le seul héritage, c'est effectivement ces éoliennes, et on n'a pas participé à la réalisation, on n'a pas une fierté de dire, c'est nous qui l'avons fait sur la montagne, et on a fait vivre notre communauté et on a développé une expertise. C'est ça que je parle, puis l'acceptabilité sociale serait beaucoup renchérie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 Est-ce qu'il y a des indications qui vous portent à croire qu'une telle clause pourrait être paraphée?

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

1390 Nous, on le pense. Dans les indications, j'ai pas eu d'information précise, je pourrais peut-être demander à Jean-Lin!

PAR M. JEAN-LIN OTIS:

1395 On n'en a pas eu.

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

1400 On n'en a pas. Donc on a passé le message et on dit, il me semble que ça serait important, et on le dit devant tout le monde, que la région, il y ait une clause à l'intérieur qui dise que – et puis qu'on applique également les principes du développement durable. Pour l'ériger, on dit que c'est du développement durable lors de la réalisation; on fera pas venir des gens soir et matin en franchissant quatre cents kilomètres (400 km)!

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je pousse quand même mon raisonnement, peut-être que c'est tordu un peu, mais je le pousse à l'extrême! Si vous n'obtenez pas cette clause de sous-traitance, est-ce que vous jugeriez

1410 à ce moment-là que le projet ne reçoit pas l'acceptabilité sociale, du moins d'une partie de la population?

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

1415 Non, je n'irais pas jusqu'à faire une campagne régionale de dire...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, sans aller vers ça!

1420

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

Écoutez, nous, on souhaite, puis on sait qu'on veut vivre heureusement avec ça, puis je pense – vous savez, quand un projet, socialement, il est accepté, on s'en vante pour bien des années. Quand il est mal accepté, on l'a dans la gorge un bon bout de temps.

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, merci infiniment à tous les deux (2).

1430

PAR M. GEORGES BOUCHARD:

Ça m'a fait plaisir.

1435

REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Monsieur Frédéric Bussière du Regroupement QuébecOiseaux!

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1445

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1450 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Monsieur le Commissaire.

1455 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonjour.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1460 On a parlé beaucoup de développement durable aujourd'hui, évidemment, au niveau
environnemental, pour les parcs éoliens, le principal impact appréhendé, c'est sur les oiseaux; puis
dans le sud du Québec, dans les régions montagneuses, les parcs éoliens se trouvent souvent,
donc les gisements éoliens sont souvent sur le dessus des montagnes, donc dans les habitats où
on retrouve la grive de Bicknell qui est une espèce vulnérable et prioritaire en termes de
1465 conservation.

Ça fait que pour des raisons aussi de limite de ressources, on a concentré notre mémoire
sur l'enjeu qu'on considère prioritaire qui est la grive de Bicknell.

1470 Je tiens d'entrée de jeu à indiquer qu'on n'est pas contre les parcs éoliens;
malheureusement, dans le cadre du projet qui nous intéresse ici de Rivière-du-Moulin, on constate
que pour nous, l'étude d'impact est irrecevable parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 J'ai pas compris, l'étude d'impact est?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1480 Nous semble irrecevable, parce qu'elle ne respecte pas certaines des exigences de base
des directives qui ont été émises par le MDDEP, à savoir, on n'arrive pas à avoir une bonne
détermination des impacts environnementaux sur la grive de Bicknell qui est une espèce
vulnérable.

1485 Il n'y a pas d'analyse des impacts cumulatifs qui a été faite encore en lien avec l'espèce, la
grive de Bicknell, puis il y a pas vraiment de variantes au projet qui ont été proposées.

Donc dans la brève présentation que je vais faire, je vais porter une attention particulière aux
deux (2) premiers éléments.

1490 Donc au niveau de la détermination des impacts, la prémisse de base, si on veut connaître l'impact d'un projet sur une espèce faunique, bien, il faut d'abord en connaître la répartition, pour pouvoir ensuite la comparer avec des endroits où on projette de faire des routes ou des chemins, par exemple.

1495 Dans le cas des oiseaux, bien, on procède par inventaire. Au niveau de l'étude d'impact qui a été déposée par le promoteur, bien, la problématique, c'est qu'il y a pas suffisamment de stations d'écoute qui ont été faites, et les stations qui ont été faites ont été mal réparties.

1500 À toutes fins pratiques, si je voulais donner un exemple, c'est comme si on voulait construire une route dans une zone ou une région qu'on sait qui est riche en milieux humides, si on se pose la question, est-ce que la route qu'on veut construire va avoir de l'impact sur les milieux humides, bien, si on connaît pas l'emplacement des milieux humides, puis on cherche pas à les localiser, bien, c'est difficile de répondre à cette question-là.

1505 Donc dans le cadre du projet présent, c'est un peu l'analogie qu'on peut faire.

1510 Au niveau de l'insuffisance, au niveau des efforts d'échantillonnages ou d'inventaires qui ont été faits, il faut savoir que la grive de Bicknell, c'est une espèce qu'on retrouve en altitude, donc dans la zone d'étude, on la retrouvait par exemple à sept cent quarante mètres (740 m). C'est juste pour vous situer.

1515 Donc on peut penser qu'au-delà de sept cent quarante mètres (740 m), si on a des habitats qui ont été peu altérés, par exemple par la foresterie, on peut trouver des habitats propices pour l'espèce. Quatre-vingt-treize pour cent (93 %) de l'aire d'étude qui est au-delà de cette altitude-là. Donc c'est une superficie qui est quand même extrêmement importante.

1520 Donc juste pour vous illustrer le peu de stations d'écoute pour la grive de Bicknell qui ont été faits, je la compare avec certains autres projets qui ont été faits. Par exemple le Massif du Sud, un projet qui est deux (2) fois plus petit, le promoteur a fait trente-six (36) stations d'écoute qui étaient spécifiques à la grive de Bicknell, pour compléter les connaissances qui avaient déjà été faites par le Service canadien de la faune, entre autres, qui avait déjà fait deux cent cinquante-six (256) stations d'écoute.

1525 Ça fait que si on compare avec juste quelques exemples, on voit qu'en termes de proportion, c'est extrêmement différent.

 Puis au-delà du manque d'effort d'inventaires, c'est que les inventaires ont été mal répartis. Je m'explique!

1530 Si on veut savoir si les éoliennes, par exemple, ou les chemins qu'on va construire ou implanter vont avoir de l'impact sur l'habitat de l'espèce, bien, il faut aller vérifier, est-ce que l'espèce est présente aux sites prévus d'implantation!

1535 Quand on regarde les stations d'écoute, là où elles ont été réalisées, bien, on constate qu'il y a seulement deux (2) éoliennes ou deux (2) sites d'implantation à proximité desquels on a fait des inventaires pour les oiseaux en général et pour la grive de Bicknell en particulier.

1540 À toutes fins pratiques, on peut dire qu'on connaît pas la répartition de la grive de Bicknell en lien avec ce qu'on projette de faire.

1545 Je vous donne un exemple extrême! La zone en violet sur l'image où on prévoit faire quarante-sept (47), implanter quarante-sept (47) éoliennes, c'est une zone quand même immense, il y a plusieurs dizaines de kilomètres carrés, il y a aucune station d'inventaire d'aucune espèce d'oiseau qui a été fait. C'est juste pour illustrer un petit peu les lacunes à ce niveau-là.

1550 Donc au niveau de l'étude d'impact, de la façon qu'elle a été faite, elle permet pas de répondre à la question, donc de déterminer l'impact potentiel du projet sur la grive de Bicknell, parce qu'on connaît pas sa répartition en lien avec les routes et les sites d'implantation qui sont proposés.

1555 Ensuite, un autre élément qui est important et qui est demandé par le MDDEP, c'est d'analyser les impacts cumulatifs. Le promoteur juge dans son étude d'impact que les impacts cumulatifs, au niveau de la foresterie, par exemple, sont peu importants pour la faune. Or, pour la grive de Bicknell, au Québec, l'aménagement forestier est la principale cause de perte d'habitat de l'espèce.

1560 Donc on a fait une analyse, une estimation des pertes potentielles déjà encourues dans la zone d'étude qui sont liées aux activités forestières. Vous voyez une image ici.

1565 Donc en différentes couleurs, ça représente différents traitements qui peuvent soit altérer ou détruire l'habitat de la grive de Bicknell. Grosso modo, ce qu'on voit, c'est qu'au-delà de sept cent quarante mètres (740 m), donc notre limite d'altitude dont on a déjà discuté, il y a environ quarante pour cent (40 %) du territoire qui a déjà été altéré par la foresterie. Donc c'est considérable.

1565 Donc la zone d'étude en tant que telle était déjà beaucoup affectée pour la grive de Bicknell par les activités forestières passées. Ça fait que nous, on considère que c'est un impact cumulatif qui est extrêmement important.

1570 Ensuite, on identifie quatre (4) zones où on voit que c'est en blanc, donc quatre (4) zones où il y a eu peu ou pas d'activités forestières susceptibles d'altérer ou de détruire l'habitat de la grive de Bicknell. Pour nous, c'est des zones prioritaires.

1575 Dans ces zones-là, bien, on retrouve environ une soixantaine d'éoliennes qui sont prévues au niveau de l'implantation.

1580 Puis ici, bien, j'ai pas élaboré beaucoup là-dessus, mais si on superpose les habitats potentiels qui avaient été caractérisés ou délimités par le ministère des Ressources naturelles, suite à des données de terrain qui avaient été récoltées par le promoteur, bien, on voit qu'il englobe quand même une bonne partie des habitats où potentiellement – j'insiste sur le mot potentiel, parce qu'on n'a pas inventorié les sites, donc on sait pas si l'espèce est présente – donc où potentiellement, on peut retrouver des habitats intéressants pour la grive.

1585 Donc pour nous, ça représente des zones qui sont hautement prioritaires dans un contexte de préservation de l'habitat de l'espèce.

1590 Quand on parle d'impacts cumulatifs, aussi, dans chaque projet, on arrive, on étudie chaque projet isolément, donc si je pousse à l'extrême le raisonnement, on pourrait avoir un projet qui a peu d'impacts sur une composante X, mais si on regarde à l'échelle du Québec peut-être, bien, un après l'autre, ça peut devenir des impacts qui sont importants.

1595 Donc l'impact cumulatif, au niveau de la grive de Bicknell, bien, jusqu'à maintenant, il y a au moins quatorze (14) parcs qui sont soit projetés, en construction ou déjà en service qui sont dans des habitats où on retrouve la grive de Bicknell.

1595 Donc si on continue avec cette approche, je pense que l'impact cumulatif des projets éoliens sur la grive de Bicknell est important et à considérer.

1600 Donc je termine! Donc en résumé, l'étude d'impact, en conclusion, le Regroupement QuébecOiseaux considère l'étude d'impact déposée par EDF EN Canada comme étant irrecevable en vertu même des exigences du MDDEP, à savoir la capacité de déterminer les impacts sur une espèce vulnérable, l'analyse des impacts cumulatifs et la présentation de variantes au projet.

1605 En conséquence, QuébecOiseaux est évidemment contraint de s'opposer au projet dans sa forme actuelle, à moins que des études complémentaires et des modifications majeures ne soient apportées.

Le Regroupement QuébecOiseaux souhaite, un, que des inventaires soient réalisés au minimum dans l'ensemble des habitats potentiels identifiés par le MRNF, afin de cartographier les habitats qui sont occupés par l'espèce, donc pas des habitats potentiels.

1610

Le Regroupement QuébecOiseaux comprend que ce travail entraînera des délais dans la réalisation du projet, mais il estime que le promoteur était au courant des enjeux que constitue la protection de la grive de Bicknell. On a parlé tout à l'heure, EDF EN Canada a déjà cinq (5) projets éoliens au Québec, et qu'il doit assumer la responsabilité des lacunes de l'étude d'impact.

1615

Le Regroupement QuébecOiseaux déplore également le manque d'ouverture d'Hydro-Québec Distribution face à la possibilité de revoir le contrat d'approvisionnement afin de modifier les dates de livraison, pour permettre au promoteur de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration du projet dans le cas où ça nécessiterait des délais.

1620

Il faut rappeler que la société d'État a pourtant une politique environnementale et une stratégie pour la préservation de la biodiversité.

1625

Le Regroupement QuébecOiseaux souhaite aussi qu'aucune infrastructure ne soit éventuellement construite dans les habitats qui auront été déterminés comme occupés par la grive de Bicknell, étant donné que la zone d'étude semble avoir été fortement perturbée par les activités forestières, comme on l'a vu tout à l'heure. Il semble possible de revoir le positionnement de bon nombre d'éoliennes pour cibler des habitats dégradés et ainsi, éviter les peuplements les plus propices à l'espèce.

1630

Par exemple, avec les cartes écoforestières ou la photo-interprétation, il y a possiblement moyen, par micropositionnement, de cibler les habitats qui ont déjà été fortement perturbés ou qui sont déjà, où il y a déjà eu de la coupe, pour tenter de minimiser l'impact sur l'espèce.

1635

On a parlé aussi tout à l'heure de la possibilité d'utiliser des éoliennes plus puissantes pour réduire le nombre d'éoliennes, ça pourrait être aussi une avenue à étudier pour bonifier le projet.

1640

En fait, pour terminer, ce qu'on aurait souhaité, si on pouvait revenir vers l'arrière, c'est que dès le départ, le promoteur utilise une zone d'étude, donc avec des réserves foncières plus grandes, donc une zone d'étude plus grande, pour avoir un certain nombre de sites alternatifs. Puis qu'ensuite, les sites d'implantation ou les sites alternatifs soient déjà planifiés dans des sites qu'on pense déjà perturbés, donc qui seraient moins intéressants pour la grive de Bicknell, qu'on aille finalement sur le terrain pour vérifier la présence aux sites d'implantation projetés ou aux sites alternatifs, puis qu'ensuite, comme on aura des sites alternatifs, vu qu'on a une zone plus grande, on puisse véritablement apporter des modifications.

1645

À l'heure actuelle, la zone qui a été prévue est tellement petite que ça réduit les possibilités de modifier le projet, de le bonifier, de l'améliorer.

1650 Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 Merci à vous! J'aimerais revenir sur un des aspects que vous avez couverts dans votre mémoire à la page 20. En fait, c'est un aspect que j'ai essayé aussi de comprendre avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Quand vous indiquez, vous avez quatre (4) puces sur cette page, la deuxième puce, c'est:

1660 "Retirer toute infrastructure, éolienne, chemin, des habitats qui s'avéreront occupés par l'espèce."

Comment vous définissez "occupés"?

1665 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Bien, c'est qu'à l'heure actuelle, le travail qui a été fait, il est intéressant au niveau de l'habitat potentiel, mais ça, ce serait une des premières étapes.

1670 C'est-à-dire que quand on planifie des inventaires, idéalement, on utilise les outils qu'on a pour identifier les habitats potentiels, pour circonscrire les zones qu'on veut inventorier.

1675 Le travail, peut-être si on parle du travail qui a été fait, on a déjà des habitats potentiels. Dans ces habitats potentiels là où il est prévu des éoliennes, des chemins, bien, aller vérifier, est-ce que l'espèce est présente. Donc réaliser des inventaires.

Si elle est présente, on va parler d'habitats qui sont occupés. Ce sera plus des habitats théoriques ou potentiels.

1680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1685 Non, mais justement, c'est là-dessus que je veux avoir votre avis, parce que selon le MRNF, d'après ma compréhension, le fait qu'il y a un individu ne signifie pas nécessairement qu'il y a occupation du territoire.

Mais il faudrait qu'il y ait une colonie. Et on leur a posé la question, peut-être que vous avez vu le genre de questions-réponses que nous avons eues, une colonie est définie grosso modo avec au moins une femelle avec deux (2) à quatre (4) mâles, quelque chose comme ça.

1690 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Oui, c'est un peu compliqué pour cette espèce-là.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je voulais savoir, pour vous, quand vous dites, c'est un habitat qui est occupé, est-ce que vous avez un minimum d'exigences?

1700 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Bien, le minimum, aussitôt que l'espèce a été détectée, parce qu'à un moment donné, si on voulait aller aussi loin, c'est-à-dire plus on veut avoir des détails fins, comme vous parlez, si on voulait avoir par exemple une véritable estimation de la population, là, il faudrait faire plus d'inventaires.

1705 Mais les inventaires comme ça qui sont prévus, par exemple, c'est deux (2) visites minimum, ça fait que compte tenu de la limite de détection de l'espèce, à partir du moment où on a un individu qui est détecté, on sait qu'on a un groupe social qui permet la reproduction. On n'a pas besoin de savoir s'il y en a huit-dix-douze (8-10-12), on sait qu'il est occupé.

1710 Donc à partir du moment où on détecte l'espèce, de notre point de vue, c'est un habitat qui est occupé et donc à protéger, surtout compte tenu du statut de l'espèce.

1715 Parce que sinon, ça demanderait énormément d'efforts d'inventaires pour avoir beaucoup plus d'informations sur la population en tant que telle. C'est pas nécessairement souhaitable.

1720 C'est une espèce qui est difficile à détecter, puis qui demande énormément d'efforts. Donc je pense pas que ça serait souhaitable d'essayer de voir combien il y a d'individus dans un peuplement en particulier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725 Et en l'absence d'inventaire, est-ce que l'utilisation de la caractérisation des habitats, tel que l'a faite le MRNF, peut être un outil suffisant pour asseoir des décisions en termes de protection?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1730 Bien, c'est un outil de planification. C'est-à-dire, dès le départ, c'est intéressant, parce que ça nous permet de tenter d'éviter ces zones-là. Je veux dire, si on avait fait l'exercice au départ, on aurait pu essayer de mettre des éoliennes et les chemins ailleurs; ensuite, c'est quand même, dans ces habitats-là, aller vérifier si elle est présente, l'espèce, ou si elle est pas présente, bien, c'est correct.

1735 C'est un outil que je vois de planification, c'est pas un outil que j'utiliserais pour la conservation, parce que c'est difficile de prédire l'habitat de la grive de Bicknell grâce à ce genre d'outil là.

1740 Puis ça demeure aussi minimaliste, parce qu'aussi, je voulais pas qu'on aille trop loin dans l'analyse du travail qui a été fait, parce qu'au niveau, par exemple, parce qu'il y a diverses catégories, les habitats qui sont dits optimaux et sous-optimaux, même moi, je trouve le travail de récolte de données qui a été fait pour l'analyse est intéressant, sauf qu'ils ont été extrêmement restrictif au niveau de ce qu'ils considèrent comme optimal.

1745 Moi, si je refaisais l'analyse, probablement que les habitats considérés optimaux, ça demeure théorique toujours, seraient beaucoup plus grands que ce que le MRNF a déterminé.

1750 Mais on n'a pas voulu aller aussi loin dans l'analyse, parce que ça demeure théorique, mais on pense que c'est extrêmement important d'aller sur le terrain pour vérifier la présence de l'espèce.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Et admettons qu'on aille sur le terrain et qu'on trouve que certains habitats qui ont été caractérisés comme optimaux, il n'y a eu aucune recension d'un individu!

Est-ce que pour vous, ce territoire, cet habitat devrait être quand même conservé ou est-ce qu'on pourrait ériger des éoliennes?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1760 Bien, compte tenu des superficies qui sont extrêmement faibles, je pense que si effectivement, ça demeure un habitat qui est potentiellement intéressant dans la mesure du possible, c'est de les préserver. Parce qu'effectivement, surtout que c'est une espèce qui est en déclin, il pourrait y avoir des habitats qui sont propices mais qui sont pas occupés.

1765

1770 Mais j'en serais quand même surpris, parce que là, c'est une espèce, sa présence est fortement corrélée avec l'altitude. Ça fait que si on a un bon type d'habitat à une altitude vraiment, parce que là, on parle vraiment de sommet de montagne, je serais vraiment surpris si les caractéristiques de l'habitat sont là, que l'espèce soit absente.

À moins que pour d'autres raisons, la population, localement, par exemple à cause de toute la foresterie qu'il y a eue, soit en déclin si important qu'elle n'occupe plus maintenant des habitats qui sont quand même propices.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais s'il y a une forte corrélation, comme vous le dites, pourquoi faire les deux (2) alors? Pourquoi caractériser les habitats et faire de l'inventaire?

1780 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Parce que la caractérisation qui a été faite...

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 S'il y a une forte corrélation?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1790 Je suis pas sûr de comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 S'il y a une forte corrélation, comme vous le dites, entre les habitats et la population qu'on y retrouve, pourquoi est-ce que c'est nécessaire de faire les deux (2)?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1800 Parce que la délimitation qui a été faite à l'heure actuelle est vraiment centrée sur les positions d'éoliennes, puis c'est très très très limité.

1805 Donc, je veux dire, si on déplace une éolienne, posons l'hypothèse, comme le MRNF le suppose, dans les habitats dits optimaux, on veut pas de chemin, on veut pas d'éolienne. On la retire, on la met à cent mètres (100 m) plus loin.

Là, cent mètres (100 m) plus loin, on n'a pas caractérisé l'habitat. Moi, je le sais pas, le promoteur l'ignore, le MRNF aussi si c'est un habitat de grive de Bicknell. Donc c'est déjà limité dès le départ.

1810 Ça fait que c'est pas sûr qu'on va atteindre l'objectif. Ça demeure, la limite aussi, s'il y avait eu des habitats, des sites d'implantation alternatifs, bien là, on aurait vérifié la présence à tout, puis là, on aurait pu bouger dans les habitats où on sait que l'espèce est absente.

1815 Là, on va aller vérifier juste dans les endroits où on a prévu des éoliennes, mais on n'a pas de site alternatif où on a vérifié que l'espèce est pas là. Donc on est un peu coincé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 J'aurais une deuxième question, si vous me permettez.

La quatrième puce, vous dites:

1825 "Mettre en place un programme de recherche qui vise à étudier l'impact du dérangement associé à la présence des éoliennes sur les oiseaux forestiers en effectuant un suivi des populations avant, pendant et après la construction du parc."

1830 Et sur le plan conceptuel, moi, je comprenais très bien que le avant et le après, le pendant, j'avais un peu plus de difficulté à le comprendre, à comprendre l'utilité. Pourriez-vous m'éclairer un peu?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1835 Bien, c'est que durant la période de construction, quelle forme exactement ça pourrait prendre, c'est à réfléchir. Je pense que c'est juste un principe de base.

1840 C'est que la phase de construction, il y a énormément d'activités de dynamitage, il y a énormément de circulation de camions, puis il y a certaines études récentes qui démontrent qu'il y a a possiblement, pour certaines espèces d'oiseaux, l'étape de construction serait possiblement une des plus problématiques.

1845 Donc c'est intéressant à étudier, voir durant la phase de construction, est-ce que ça a un impact sur l'espèce ou non.

Parce que, j'en ai parlé un peu dans le mémoire, j'en ai pas parlé ici, c'est qu'au niveau du dérangement, ça peut avoir un impact possiblement plus important que la perte d'habitat, parce

1850 que dépendamment des espèces, ça a été répertorié, du dérangement qui est un impact sur des populations proche d'une éolienne, qui peut varier entre cent (100 m) et huit cents mètres (800 m), chez les petits passereaux, ça va jusqu'à deux cents mètres (200 m). Si on met un rayon de deux cents mètres (200 m) autour d'une éolienne, on parle de douze hectares (12 ha) par éolienne, ça fait que l'impact sur l'espèce devient très important.

Et pour les oiseaux forestiers et la grive de Bicknell, on n'en a aucune idée. Ça fait qu'on sait pas trop à quoi on joue.

1855 Donc le seul impact qu'on peut envisager, c'est la déforestation, mais peut-être qu'il y a d'autres impacts. Peut-être qu'il y en a pas non plus. S'il y en a pas, tant mieux, nous, on va être heureux, le promoteur va être heureux, mais à l'heure actuelle, on l'ignore.

1860 C'est pour ça qu'on espère éventuellement être capable de mettre en place des projets de recherche pour pouvoir répondre à ces questions-là pour, dans un monde idéal, rassurer tout le monde, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 Je suis vraiment un néophyte en faune avienne, donc peut-être que ma question pourra vous faire rire, mais je la pose quand même.

On a parlé beaucoup de relocalisation potentielle des humains, est-ce qu'une faune avienne, des individus peuvent être relocalisés? Est-ce qu'on peut les capturer et les mettre ailleurs?

1870

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1875 Bien, oui, on pourrait le faire. Mais le ailleurs – bien, de toute façon, si on le met ailleurs, donc pour qu'il reste là, ça va être un habitat qui est propice à l'espèce, puis il va déjà être occupé par l'espèce, à moins d'avoir une population qui est extrêmement faible. Là, il va y avoir compétition, ça fait qu'on n'est pas plus avancé.

Non, c'est pas envisageable.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça veut dire, le territoire, tous les endroits propices dans la région seraient déjà occupés par la grive de Bicknell, c'est ça?

1885 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Pourraient, mais on l'ignore. C'est une espèce qui est peu étudiée.

1890 Je veux dire, théoriquement, si effectivement il y avait des habitats potentiels qui ont été délaissés parce que la population est trop basse, théoriquement, ça pourrait être faisable, peut-être techniquement réalisable, mais je veux dire, on l'ignore.

1895 Je veux dire, l'espèce a été décrite en 1995, c'est très récent, on commence à avoir un petit peu de connaissances sur son habitat, sur sa répartition, mais entre autres, tout le massif des Laurentides, ça demeure une grosse boîte noire. On sait pas à quel point elle occupe le territoire, parce qu'on connaît peu de localisations à l'heure actuelle, parce que ça a été peu inventorié.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Mais je prends un exemple très terre à terre. Il y a une zone caractérisée par un habitat optimal au nord-est. On recense, l'inventaire nous permet, nous confirme la présence de grive. Et dans la zone sud-ouest, il y a également une zone dont l'habitat est caractérisé d'optimal, mais où l'inventaire nous indique qu'il y a aucun individu.

1905 Est-ce que ça se fait techniquement et réalistement de capturer des oiseaux qui sont au nord-est et de les amener dans un habitat propice également, donc dont l'habitat a été caractérisé optimal au sud-ouest, alors que le recensement, l'inventaire nous indique qu'il n'y avait pas d'individu, est-ce que ça serait quelque chose de faisable?

1910 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Techniquement, ce serait faisable, mais c'est certainement pas souhaitable pour plusieurs raisons.

1915 La première, c'est qu'elle va revenir au site de départ.

1920 La deuxième, c'est que si l'habitat que nous, on pense potentiel en fonction des connaissances qu'on a, mais on n'a pas la vérité, ça fait que peut-être que pour une raison très bonne qu'on ne connaît pas encore, qu'on comprend très mal, qu'on comprendra peut-être dans quinze (15) ans, elle l'occupe pas, mais là, on le sait juste pas.

Nous, grâce à la littérature existante puis à nos connaissances, on pense que c'est un habitat propice, mais peut-être qu'on se trompe complètement. Donc c'est certainement pas une avenue souhaitable.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors merci beaucoup.

1930

REPOWER SYSTEMS INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Monsieur Jean-Daniel Langlois de REpower Systems inc.

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

1940

Monsieur le Commissaire, monsieur le Président, bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

1945

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

Je m'appelle Jean-Daniel Langlois, et je suis ingénieur de projet pour REpower Systems, REpower étant le manufacturier qui a été retenu par EDF EN pour fournir les éoliennes pour le projet.

1950

REpower est une compagnie allemande dont le siège social est situé à Hambourg, comptant plus de deux mille sept cents (2700) employés et ayant installé plus de trois mille cinq cents (3500) éoliennes dans le monde en date d'aujourd'hui, dans une quinzaine de pays.

1955

REpower conçoit, fabrique et commercialise des éoliennes d'une puissance nominale de un point huit mégawatt (1,8 MW) à six mégawatts (6 MW), nous avons sept (7) modèles différents, pour des applications "onshore" et "offshore", donc sur terre et en mer, ayant un rotor allant de quatre-vingt-deux mètres (82 m) à cent vingt-six mètres (126 m) et adaptées à différents types de climats.

1960

En plus de fabriquer des éoliennes, nous fournissons un certain nombre de services allant de l'analyse de la ressource éolienne jusqu'au calcul d'intégration électrique, en passant par évidemment la maintenance et l'opération des parcs éoliens.

1965 REpower Systems inc. est la filiale canadienne de REpower Systems SE, notre siège social est situé à Montréal, et nous avons un bureau des ventes à Toronto ainsi qu'une base de service à Gaspé, à Rivière-au-Renard.

1970 Nous comptons plus de cinquante (50) employés à Montréal, ou cinquante (50) employés au Québec, à Montréal ainsi qu'à notre base de service et sur les parcs présentement en construction cette année, et nous compterons plus d'une centaine d'employés d'ici un an.

1975 Nous avons fait notre entrée en 2008 lors de la sélection des projets de EDF EN par Hydro-Québec pour le deuxième appel d'offres. Nous avons été retenus pour cinq (5) projets totalisant environ mille mégawatts (1000 MW), et puis lors du troisième appel d'offres, nous avons été retenus également pour quatre (4) projets communautaires, totalisant environ cent mégawatts (100 MW).

1980 Et en 2010, nous avons installé deux (2) machines en Gaspésie, à Rivière-au-Renard, deux (2) machines qui sont détenues et opérées par le TechnoCentre éolien à des fins de recherche. Donc le TechnoCentre qui est situé à Gaspé conduit différentes activités de recherche et de développement.

1985 Le marché canadien et le marché "offshore" sont les deux (2) principaux marchés en ce moment pour REpower, les deux (2) marchés les plus importants et offrant le plus de potentiel pour nous.

1990 Grâce au partenariat établi avec nos fournisseurs locaux, avec Marmen pour fournir les tours, Marmen ayant une usine à Trois-Rivières et une usine à Matane, avec LM Wind Power à Gaspé pour fournir les pales et avec Woodward/Eaton à New Richmond pour l'assemblage des convertisseurs, nous assurons le contenu local, le contenu québécois élevé de plus de quarante pour cent (40 %) du coût de la machine.

1995 Et c'est important pour nous, et nous avons la ferme intention d'élargir notre portefeuille de fournisseurs québécois. C'est pourquoi récemment nous avons signé un contrat avec TechnoStrobe qui est une entreprise québécoise qui va fournir les balises lumineuses pour nos éoliennes, pour du moins les projets de Lac-Alfred et de Massif du Sud.

2000 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "De cette manière...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... de 7 à 10 éoliennes...")

Ce qui fait une vingtaine d'employés à temps plein pendant vingt (20) ans, pour la durée de vie du parc, pour le projet de Rivière-du-Moulin.

2005 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Avec une capacité...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... la maintenance.")

2010 Ainsi qu'aux retombées économiques liées aux droits fonciers, aux taxes et aux différentes redevances.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, "REpower est consciente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)

2015 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 Merci à vous, monsieur Langlois.

Monsieur Langlois, vous dites que vous fabriquez des éoliennes d'un virgule huit (1,8 MW) à six virgule quinze mégawatts (6,15 MW)?

2025 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Est-ce qu'il y a déjà sur le territoire québécois des éoliennes de si virgule quinze mégawatts (6,15 MW)?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2035 Non. Nous avons sept (7) machines au total, dont deux (2) machines de deux mégawatts (2 MW), une d'un point huit (1,8 MW), deux (2) de trois mégawatts (3 MW), une de cinq mégawatts (5 MW), une de six mégawatts (6 MW). Donc sept (7) machines au total.

2040 Mais les grandes machines, celles de cinq mégawatts (5 MW) et six mégawatts (6 MW) sont réservées pour les applications en mer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Pourquoi?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2050 Ah, à cette taille-là, c'est plus aisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi sa taille?

2055 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

Ah, je sais pas, on parle de peut-être cent quarante mètres (140 m). Comme je dis ici, à ces dimensions-là, il devient trop problématique de les installer...

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est beaucoup plus grand que les deux mégawatts (2 MW)?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2065 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Deux mégawatts (2 MW), c'est environ quatre-vingts mètres (80 m), plus les pales, ça donne cent quarante mètres (140 m) à peu près, cent quarante mètres (140 m) à peu près avec les pales?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2075 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Puis pour les six mégawatts (6 MW), ça donnerait combien?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2085 Je pense que la hauteur de moyeu est autour – je suis moins familier avec les éoliennes
"offshore" – mais la hauteur de moyeu est peut-être autour de quatre-vingts mètres (80 m). Donc
on commence à parler d'application à cent quarante mètres (140 m), mais c'est pas tant la hauteur
de la tour qui est problématique, c'est plutôt la longueur des pales.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 C'est quoi la longueur des pales?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2095 Cent vingt-six mètres (126 m). Donc cent vingt-six mètres (126 m) divisé par deux (2). Donc
une soixantaine de mètres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 Est-ce que selon vous, est-ce que selon votre connaissance, est-ce qu'il y a des éoliennes
comme celles-ci qui ont été érigées sur des sols quelque part dans le monde?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2105 De cinq (5 MW) ou six mégawatts (6 MW)?

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Oui.

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2115 De cette capacité, près des côtes. Ce sont souvent des prototypes, donc comme je disais,
ce qui pose problème, c'est le transport des pales qu'on doit acheminer. Ça pose problème lors du
transport terrestre, parce qu'on finit par être coincé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 À cause de la longueur.

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

Oui, par le relief ou par les habitations et tout ça.

2125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quand même, la longueur de la pale est quand même moins longue que la tour?

2130 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

La tour vient en plusieurs sections. Notre tour de quatre-vingts mètres (80 m) vient en trois (3) sections. La tour de cent mètres (100 m), selon le modèle, vient en quatre (4) ou cinq (5) sections.

2135 Donc la composante la plus longue, la plus difficile à transporter au niveau des dimensions, c'est la pale.

2140 Donc souvent il y a des grandes éoliennes qui sont installées près des côtes, mais j'imagine que le transport s'est fait par barge ou l'installation est non loin de la manufacture, des installations de production, donc le transport posait pas problème. Sinon c'est pas courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2145 D'accord. Comparativement aux coûts, si on compare le prix d'une éolienne de six mégawatts (6 MW) à celle de deux mégawatts (2 MW), on parle d'un facteur de combien?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2150 Je saurais pas dire pour nos applications "offshore".

Je comparerais pas les deux mégawatts (2 MW) avec la six mégawatts (6 MW). On pourrait comparer la deux mégawatts (2 MW) et la trois mégawatts (3 MW), puisque la cinq (5 MW) et la six (6 MW) sont destinées à des applications "offshore", c'est une technologie un peu différente.

2155 Pour la turbine en tant que telle...

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 Comparons deux (2 MW) à trois (3 MW)!

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

Mais pour la construction, du moins...

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comparons deux (2 MW) à trois (3 MW)!

2170 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

C'est à peu près le même coût du mégawatt installé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Est-ce que c'est les mêmes caractéristiques physiques, sauf le rotor?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

Le rotor est plus grand.

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est la même hauteur?

2185 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

La nacelle est plus grosse. Nos trois mégawatts (3 MW), on a différentes options, ça pourrait être la même hauteur, mais on va entre, disons, quatre-vingts mètres (80 m) et cent quarante mètres (140 m).

2190 Mais c'est pas si courant que ça. On a une cinquantaine d'éoliennes de trois mégawatts (3 MW) d'installées dans le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Est-ce qu'elles sont aussi fiables que les deux mégawatts (2 MW)?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2200 Oui, oui, mais c'est une technologie un peu plus récente, donc il y en a moins d'éoliennes installées. On en a depuis quelques années, on en installe peut-être, je sais plus, on est rendu à une trentaine par année peut-être.

2205 Mais ce qui est important de mentionner, c'est que nous avons sept (7) turbines différentes, mais nous avons pas les turbines – toutes les turbines ne sont pas disponibles en soixante hertz (60 Hz). Donc on a des turbines cinquante hertz (50 Hz), des turbines soixante hertz (60 Hz), donc des turbines pour l'Europe puis des turbines pour les Amériques.

2210 Donc on n'a pas de turbine trois mégawatts (3 MW) soixante hertz (60 Hz) pour le moment. Puis également, on a des versions climat normal et climat froid.

Donc pour le moment, on n'a pas d'installation soixante hertz (60 Hz) pour le trois mégawatts (3 MW), ni adapté pour le climat froid.

2215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc si je vous résume, le facteur limitant pour les six mégawatts (6 MW) sur le sol, c'est la longueur des pales?

2220 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

Oui, c'est lié au transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Mais ça n'a rien à voir avec la fiabilité?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2230 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Parce que tout à l'heure, un des experts de l'Association de l'industrie électrique a parlé de fiabilité, que les grandes éoliennes, des éoliennes de six mégawatts (6 MW) seraient un peu moins fiables que celles de deux mégawatts (2 MW), mais pour vous, c'est pas une question de fiabilité.

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2240 Non. Je veux dire, nos plus grosses éoliennes sont plus récentes, les technologies un peu différentes, donc par la force des choses, on a peut-être moins d'expérience avec nos plus gros modèles, il y a moins d'éoliennes d'installées, mais en soi, il y a pas de raison pour que ce soit moins fiable.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous travaillez au développement d'une technique qui permettrait éventuellement d'utiliser une pale en plusieurs morceaux?

2250 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

Nous, je crois pas, mais bon, ça se discute. Il y a de la recherche, il y a des recherches qui se font sur ça.

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Actuellement?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2260 Oui, mais nous, c'est pas une option.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Est-ce qu'il y a une tendance à l'échelle internationale vers l'utilisation d'éoliennes d'une plus grande puissance?

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2270 Oui. On le voit aussi sur le marché canadien, les nouveaux projets, ne serait-ce que le premier appel d'offres, on voyait davantage de machines à un point cinq mégawatt (1,5 MW), ensuite deux mégawatts (2 MW).

2275 On voit la même chose en Ontario. On voyait des projets en dessous du mégawatt, un mégawatt (1 MW), un point cinq (1,5 MW), deux-trois mégawatts (2 MW-3 MW).

Donc oui, le marché tend vers des turbines de plus en plus puissantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 D'accord.

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2285 Mais il y a des contraintes liées au transport, comme je le disais.

Puis ensuite, dans notre cas, ce qui pose problème, c'est que nos pales de deux mégawatts (2 MW), on fait affaire avec LM Wind Power, on achète nos pales à LM, pour la deux mégawatts (2 MW), c'est LM, mais pour la trois mégawatts (3 MW), c'est notre propre design de pale, donc ça nous demanderait d'installer une usine REpower, vous voyez.

2290 Donc on n'arriverait pas à satisfaire, ce qu'on ferait pas pour une petite commande, vous comprenez, donc ça pourrait poser problème de contenu local. On pourrait ne pas pouvoir offrir la trois mégawatts (3 MW) pour des raisons de contenu local.

2295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que c'est pas un peu la même chose qui aurait pu être dite il y a cinq-sept (5-7) ans par rapport aux deux mégawatts (2 MW)?

2300 **PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:**

Non, parce qu'à deux mégawatts (2 MW), nous avons les deux (2) modèles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Aujourd'hui!

PAR M. JEAN-DANIEL LANGLOIS:

2310 Nous avons un modèle qui utilise les pales LM et un modèle qui utilise les pales REpower. Donc c'était facile pour nous ou enfin, plus simple pour nous, de proposer la deux mégawatts (2 MW), puis d'y aller avec LM Wind Power comme fournisseur, que d'y aller avec une trois mégawatts (3 MW) qui nous demanderait d'installer une usine. L'usine et l'adaptation de l'éolienne pour soixante hertz (60 Hz) et climat froid.

2315

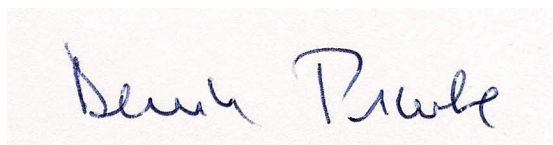
PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

2320 Alors c'est ce qui termine l'après-midi, nous reprendrons ce soir à sept heures (7 h). Merci à tout le monde.

2325 SÉANCE AJOURNÉE AU 12 AVRIL 2012 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2330 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

2335